

Appel à projets ‘Solidarités alimentaires, un pas vers l’inclusion’

Soutenir les acteurs de l’aide alimentaire pour améliorer l’inclusion sociale de personnes en situation précaire

Contexte

La demande de nourriture de personnes en situation précaire augmente d’année en année. La crise sanitaire avait déjà aggravé la situation, tout comme aujourd’hui l’augmentation du prix des denrées alimentaires et l’augmentation des prix de l’énergie. Ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes par mois qui s’adressent aux organisations offrant de l’aide alimentaire.

En 2021, la Fondation Roi Baudouin avait lancé un 1^{er} appel à projets visant à soutenir et renforcer les organisations d’aide alimentaire. Celles-ci répondent à un besoin de base dont la demande ne fait que croître et touchent un large public. Même si l’aide alimentaire n’apporte pas en soi une solution structurelle à la pauvreté, elle constitue **un précieux maillon dans l’ensemble des démarches vers l’inclusion sociale** de personnes en situation de pauvreté.

Ce nouvel appel à projets vise à soutenir un, ou plusieurs, des 3 objectifs suivants : 1^o) aider les organisations d’aide alimentaire à remplir leur rôle social ; 2^o) améliorer la qualité et l’efficacité de l’organisation de l’aide alimentaire, 3^o) recruter et former de nouveaux bénévoles :

- ❖ Les organisations d’aide alimentaire peuvent **assurer une fonction sociale**. La demande de nourriture n’est généralement que la pointe de l’iceberg. Souvent, les organisations proposent également des possibilités de rencontre afin de briser l’isolement social, établissent des liens avec des services administratifs et sociaux. Ainsi, ils garantissent l’exercice d’autres droits et encouragent d’autres organisations sociales à offrir des services à partir des lieux où une forme d’aide alimentaire est proposée.
- ❖ Le **mode d’organisation de l’aide alimentaire** détermine dans quelle mesure les personnes accèdent suffisamment à une alimentation saine et adéquate. On vise ici des aspects tels que l’efficacité de la distribution de l’aide alimentaire, une offre variée et de qualité d’aliments frais et secs, une offre adaptée aux besoins des personnes, une liberté de choix et un emplacement agréable et accessible.
- ❖ Le secteur de l’aide alimentaire repose sur un **nombre important de bénévoles**. L’élargissement de l’offre est souvent synonyme de besoin croissant de main-d’œuvre et de rajeunissement des volontaires. Pour cela l’extension du réseau de volontaires, les conditions d’accueil ainsi que l’amélioration de l’expérience du volontariat et les postures des bénévoles sont très importants.

Pour quels projets ?

Cet appel vise à soutenir trois types de projets relatifs à l’aide alimentaire (ou une combinaison de ces trois types):

1. **Fonction sociale** : Des projets qui contribuent au rôle social des services d’aide alimentaire en faisant d’eux des lieux conviviaux, aisément accessibles pour des personnes en situation précaire afin de renforcer ces personnes et de leur offrir des perspectives à long terme, par exemple :
 - Organiser dans le service d’aide alimentaire une consultation avec un travailleur social du CPAS ou d’autres acteurs de l’accompagnement social professionnel

- Créer un espace de rencontre pour améliorer le bien-être des bénéficiaires de l'aide alimentaire (ex : lieu où discuter ou prendre un café)
 - Construire des réseaux de soutien et de liens autour des personnes en situation d'exclusion (ex : potagers collectifs dans les communes ou partenariat avec le CPAS, dans lequel on réunit les gens autour d'un projet alimentaire dont ils sont acteurs) ;
 - Organiser un réseau local d'apprentissage et un accompagnement social des organisations d'aide alimentaire
 - Organiser des activités collectives basée sur les besoins et les envies exprimés par les personnes fréquentant le service, par exemple pour développer les compétences linguistiques ou informatiques
2. **Qualité et efficacité** : Des projets qui s'efforcent d'améliorer la qualité et l'efficacité de la distribution d'aide alimentaire ou la qualité des produits, par exemple :
- Mettre sur pied une collaboration entre des organisations d'aide alimentaire et le secteur de l'alimentation et/ou des producteurs (locaux) afin d'étendre l'offre et de mieux l'adapter aux besoins (par exemple une nourriture halal, des produits d'hygiène féminine...) et une alimentation saine (par exemple, des aliments frais) produits de manière plus durable
 - Mettre sur pied une collaboration entre des organisations d'aide alimentaire ou entre ces organisations et d'autres acteurs sociaux concernant les critères d'accès à l'aide, l'orientation du public, la fixation des prix, les achats, la logistique collaborative (cellules frigorifiques, transport, stockage,...), etc.
 - Passer de la distribution de colis alimentaires à une fonction d'épicerie sociale ou une combinaison des deux
 - Numériser l'organisation de l'aide alimentaire, (ex. la gestion des stocks)
 - Organiser des services mobiles pour des personnes qui ne peuvent pas accéder à une organisation d'aide alimentaire ou couvrir des zones non couvertes (ex : en milieu rural)
 - Créer un point de retrait de produits bio dans un restaurant social
 - Rendre des potagers collectifs accessibles à des personnes en situation de pauvreté
 - Favoriser la transition vers une alimentation durable pour les usagers
3. **Bénévoles** : Des projets qui visent à recruter de nouveaux bénévoles et/ou à leur fournir des formation, par exemple :
- Lancer une action visant à attirer de nouveaux (jeunes) volontaires (par exemple, par le biais d'une collaboration avec une école ou une organisation de jeunesse)
 - Définir une politique en matière de volontariat et former de (nouveaux) bénévoles
 - Mettre en place une politique de recrutement de jeunes bénévoles

L'ensemble des projets sont encouragés à tenir compte des besoins spécifiques des usagers et les impliquer directement autant que possible dans la gestion du service et sa prise de décision.

Qui peut introduire un projet ?

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute asbl, organisation à finalité sociale, association coopérative ou organisation d'économie sociale établie en Belgique, travaillant pour/avec des publics en situation de précarité et active dans le domaine de l'aide alimentaire (distribution de colis alimentaires, épicerie sociale, restaurant social,...).
- Les administrations locales et les CPAS ne peuvent pas candidater mais les partenariats avec eux sont encouragés.
- Les projets commerciaux ne sont pas acceptés, mais les partenariats et les négociations avec des entreprises commerciales telles que des supermarchés et des producteurs d'aliments sont encouragés.

Quel soutien ?

Un budget total de 500.000 euros est disponible pour cet appel. Les projets sélectionnés obtiendront un soutien financier pouvant aller jusqu'à 7.500 euros.

Les dépenses admises peuvent porter sur des frais de personnel ou de formation liés à ce projet bien précis, des achats de matériel et tous les autres coûts nécessaires au bon déroulement du projet. **L'achat des produits (alimentaires ou non alimentaires) ne peut pas dépasser un tiers du soutien financier reçu (avec un maximum de 2.500€).**

Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande d'aide est **recevable** si :

- Le formulaire de candidature
 - o est rédigé en français ou en néerlandais
 - o est entièrement complété
 - o a été introduit dans les délais
- Le porteur / responsable du projet
 - o a plus de 18 ans
 - o développe le projet en Belgique et y est aussi établi
- Le projet
 - o est un projet non commercial d'intérêt général

Un jury indépendant fera une sélection parmi les dossiers recevables en se basant sur les **critères suivants** :

Dans quelle mesure :

1. **Finalité du projet** : Le projet doit avoir une de ces trois finalités (ou une combinaison des trois) :

- a. contribuer au rôle social des services d'aide alimentaire pour renforcer les personnes et leur offrir des perspectives à long terme
 - b. améliorer la qualité et/ou l'efficacité de la distribution d'aide alimentaire
 - c. recruter de nouveaux bénévoles et/ou à leur fournir des formations
2. **Implication des usagers** : L'organisation tient compte des besoins spécifiques des usagers et implique directement ceux-ci autant que possible dans la gestion du service et sa prise de décision
 3. **Qualité du projet et impact dans la durée** : Le projet cherche à avoir un maximum d'impact au-delà de la durée du soutien
 4. **Budget** : L'ambition du projet est en adéquation avec le budget demandé et les solutions proposées

À quelles conditions un projet doit-il satisfaire ?

- Les partenariats avec diverses organisations et administrations locales et CPAS sont encouragés. Dans le cas d'un partenariat, le dossier est introduit par un seul des partenaires.
- Les projets doivent pouvoir débuter dans les trois mois qui suivent la sélection faite par la Fondation Roi Baudouin. Ils ont une durée minimale d'un an et ont un potentiel d'ancrage local à plus long terme.
- Les projets respectent les règles de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Quel est le calendrier ?

- Date limite d'introduction des dossiers de candidature : 12 septembre 2022 avant minuit.
- Annonce de la sélection : fin novembre 2022.
- Lancement des projets : entre décembre 2022 et février 2023.
- Durée du projet : une année.

Coordonnées de contact

Vous trouverez plus d'informations ainsi que le dossier de candidature en ligne sur notre site internet www.kbs-frb.be. Vous pouvez aussi poser vos questions par téléphone (02 500 45 55).

Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez prendre contact avec Numi Van Beek, par téléphone 02 549 61 95 ou par e-mail vanbeek.n@kbs-frb.be.

Cet appel a pu voir le jour grâce aux dons qui financent chaque année l'appel "Pauvreté".